



Le vendeur a signé l'offre d'achat il y a 3 semaines maintenant r

Par diablojeje91600

Bonjour,
Nous avons fait une offre d'achat via une agence pour une maison.

Celle-ci a été contre signée dans l'après midi par les vendeurs.

Nous sommes 3 semaines depuis cette signature et l'agence nous annonce que les vendeurs ne veulent plus vendre.

Donc pas signer de compromis

L'agence essaye de leur mettre la pression via AR

Si les vendeurs persiste dans leur refus de vendre.

Que pouvons ou devons nous faire ?

Le texte de loi annonce que l'offre signée pour un vendeur est définitive et ne peut pas se rétracter mais aucune précision supplémentaire.

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour
Quelles sont les formules utilisées avant la signature par le vendeur lors de l'acceptation ?
Normalement, "Bon pour accord de vente".
Le vendeur ne peut pas se rétracter aussi facilement d'une offre d'achat qu'il a accepté par écrit.

DE toute manière, il faut vous faire assister par un avocat expert en vente immobilière.
Le juge peut statuer en l'obligeant à vendre l'appartement à l'acquéreur dont l'offre a été acceptée, et au prix qu'il avait accepté.